



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31
Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 5
30 Novembre 2011

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 29/11/2011

« Ne serait-il pas plus simple de dissoudre le peuple et d'en élire un autre ? » - Bertolt Brecht

E Appel à la grève du 15 décembre **D** Communiqué commun des **I** Fédérations de l'Éducation nationale **T** FAEN - FERC/CGT - FNEC-FP/FO - **O** FSU - SGEN/CFDT - UNSA Éducation

Les sujets de désaccords et de mécontentements sont aujourd'hui très nombreux dans l'Éducation nationale : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels... autant de mesures qui ne sont pas au service de la réussite de tous. Le gouvernement refuse de pratiquer un dialogue social digne de ce nom. Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- ▶ le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 ;
- ▶ la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait. Les fédérations syndicales signataires condamnent ces projets que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012. Il est désormais de la responsabilité du ministère de mettre un terme à ce conflit en retirant ce texte et en ouvrant de véritables négociations sur cette question. Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Elles appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (éducation nationale et enseignement agricole), à être massivement en grève le 15 décembre prochain pour exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation.

Dans ce numéro 4 pages spécial
évaluation des enseignants



Syndiquez vous au SNUipp ... Et renforcez le syndicalisme unitaire combatif et majoritaire



SOMMAIRE

Pages 2 et 3 : Compte rendu de la CAPD	Page 6 : Revalorisation ?
Page 4 : Départ en stage formation continue	Page 6 : Budget
Page 5 : Délais de carence	Page 8 : Bulletin d'adhésion
	Page 9 à 12 : spécial évaluation des enseignants

SNUipp-FSU 31 -52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE - Tél. : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: L. CADRELS
CPPAP: 0914 S 070 80
ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix : 0,40 € Bimensuel

Le SNUipp a fait une déclaration préalable concernant notamment les élections professionnelles, le jour de carence et le projet de réforme de l'évaluation des enseignants. Une motion commune des organisations siégeant en CAPD concernant ce projet et la grève du 15 décembre 2011 a été présentée.

Cette CAPD traitait essentiellement de la formation continue en étudiant les départs en stage. Ces stages sont remplacés par des étudiants en Master. L'administration n'est pas en capacité de dire le nombre de stagiaires qui partiront réellement car elle ne sait pas combien d'étudiants en Master sont candidats. Nous avons donc une CAPD qui envisageait des stages virtuels. Nous avons insisté sur la baisse très importante des possibilités de départ en formation pour les collègues, sur l'impossibilité pour beaucoup de collègues de postuler (Titulaires remplaçants, enseignants dans le spécialisés, enseignants sur postes fractionnés...). L'administration nous a répondu qu'il y a d'autres formations... en particulier les animations pédagogiques. Nous ne pouvons pas être d'accord avec cette argutie qui vise à réduire toujours plus les droits à la formation dans un métier de plus en plus complexe. Les stages plus longs sont indispensables pour de véritables actions de formation. Rappelons qu'il y a un certain nombre d'années, existaient des stages de 3 et 6 semaines, voire de 3 mois... Au total, c'est aujourd'hui 150 collègues qui ont été retenus pour 695 candidats.

Le SNUipp avait posé de nombreuses questions diverses car l'administration départementale ne répond pas. Le mode de communication se rapproche de plus en plus de la gestion sarkoziste du "dialogue social" : je décide, je vous informe et je ne change rien. Pour preuve, lorsque nous demandons un groupe de travail sur le temps partiel, un groupe de travail sur le mouvement, un calendrier précis des prochaines échéances, l'Inspecteur d'Académie répond que ce n'est pas dans ses habitudes, qu'il nous écoute (sans nous entendre) et qu'il décidera... Il faut lui rappeler que cela a toujours été le cas pour voir un début de marche arrière et obtenir le respect du paritarisme.

Questions diverses posées par le SNUipp-FSU

Intervenants langue, habilitation et collègues habilités

En septembre 2011, 50% des postes (équivalents temps plein) d'intervenants en langue vivante étaient supprimés. Il s'agit, pour l'administration, d'une décision départementale pour « cadencer les décisions ministérielles. » Légalement, pour que les personnels restant en CDI soient licencié-e-s, il faut que les enseignants des écoles où ils interviennent soient en capacité d'assurer l'enseignement des langues vivantes à leur place. C'est en ce sens qu'un « plan de formation » à public désigné a été mis en place, ciblant les enseignants des écoles dans lesquelles l'enseignement des langues vivantes n'est pas assuré par des enseignants sur postes fléchés ou habilités, mais aussi ceux des écoles dans lesquelles l'enseignement des langues est pris en charge par des intervenants et préparant ainsi leur futur licenciement.

Ce dispositif de formation se compose de 6h d'animation pédagogique auxquelles s'ajoute un parcours « d'enseignement collaboratif à distance » équivalant à 6h de formation supplémentaires. Vous apprécierez le caractère ronflant de l'expression. Le tout est « sanctionné par une habilitation provisoire ».

Il faut noter que ce dispositif de formation, imposé aux collègues désignés, est compris dans les 18h d'animation pédagogique et que le niveau requis a été abaissé de C2 à B2 afin de permettre une plus large campagne d'habilitation...

Nous interrogeons l'administration sur la mise en place d'une véritable formation pour les personnels, une animation

pédagogique de 3 heures étant insuffisante à permettre la prise en charge des enseignements des langues par les collègues. L'IEC chargé du dossier, projette de désigner à nouveau les collègues qui auront participé au dispositif cette année et eu l'habilitation provisoire pour un complément de formation l'année prochaine permettant de transformer leur habilitation provisoire en définitive. Il rappelle également l'existence d'autres dispositifs de formation hors temps de travail : stage Comenius pendant les vacances, ateliers de pratique linguistique les mercredis après-midi...

Nous continuons à creuser la question de l'intervention des collègues habilités dans d'autres classes, l'administration étant de plus en plus injonctive sur ce point.

Temps partiel hebdomadaire

Nous demandons le rétablissement du droit de travailler à 75% sur autorisation et la mise en place du 80% hebdomadaire (payé 85 %). Le 75% hebdomadaire était très demandé par les collègues lorsqu'il était autorisé.

L'Inspecteur d'académie répond que la circulaire est en cours d'élaboration. Elle apportera la réponse. Un groupe de travail devrait se tenir sur ce sujet.

Nouvelle gestion des remplaçants

Le Snuipp-Fsu demande qu'un groupe de travail paritaire soit mis en place sur le nouveau protocole de gestion des ZIL par l'intermédiaire d'ARIA.

L'inspecteur d'académie nous dit ne pas être habitué à fonctionner avec des groupes de travail, il « écoute » les interventions puis décide. L'efficacité du dispositif est en cours d'évaluation par les services administratifs. L'administration pense que ce nouveau protocole ne dessert pas le service.

L'IA accepte finalement la mise en place de ce groupe de travail qui se réunira le 1er décembre.

Frais de déplacement

Concernant les ordres de mission, c'est aux collègues itinérants à les générer eux-mêmes sur le logiciel ULYSSE. Ils sont soumis à validation de l'IEN.

L'administration affirme avoir pu effectuer les remboursements (en légère augmentation par rapport à l'an passé) demandés par cette voie. Dans certains cas, des dépassements d'enveloppe de circonscription ont pu être demandés. Pour de petits dépassements, précise l'administration.

Balance poste personnel

Au 22 novembre 2011, l'administration enregistrait encore 28,5 ETP* en surnombre dont 20 en CM** ou CLM***. Les 8,5 restants devraient être affectés d'ici janvier 2012.

L'administration a annoncé ne pas faire appel à d'autres INEAT cette année.

Si des collègues affectés en surnombre ont été utilisés comme moyens de remplacement en dehors de leur école de rattachement, nous leur demandons d'en informer l'administration et le SNUipp FSU pour l'obtention de l'ISSR****.

Equivalent Temps Plein **Congés maternité * Congés Longue Maladie ****Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement*

Tableau de bord direction

L'administration explique qu'elle met en place ce tableau pour simplifier la vie des directrices et directeurs (!?) et produire des « indicateurs ». Pratiquement dans la même phrase, elle annonce qu'aucune autre enquête ne sera supprimée, y compris celles redondantes. Le SNUipp FSU y voit d'abord un travail supplémentaire.

Le SNUipp FSU a également défendu que certains champs du tableau de bord relevaient du RASED et pas des directrices ou directeurs.

Sur les fichiers qui se multiplient dans les écoles (Groupi, évaluations nationales, base élève etc.) la CNIL a interdit leur mise en interconnexion mais autorise des « extractions ».

Nous avons expliqué que si le lien entre fichiers n'est pas automatique, les extractions peuvent être mises en regard.

ELCO (enseignement langue et culture d'origine)

Le SNUipp a demandé des éclaircissements sur la Note de Service et la responsabilité du directeur. En effet, lorsque les cours d'Elco sont hors temps scolaire, nous ne pouvons pas vérifier que l'enseignement ait bien lieu. La réponse de l'administration a précisé qu'il s'agissait pour le directeur de fournir un cahier d'appel et de s'assurer que l'enseignant d'Elco peut contacter les familles.

Nous avons eu un échange sur le caractère stigmatisant qui consiste à regrouper les enfants d'origine marocaine, algérienne, tunisienne... chacun de leur côté. Nous avons insisté sur la nécessité de respect des principes de neutralité et de laïcité de l'école.

L'administration a répondu favorablement à notre demande de mise en place d'un groupe de travail en vue de l'élaboration

d'une charte.

Temps d'élaboration pour les projets en Education Prioritaire.

Le SNUipp FSU a rappelé que les équipes enseignantes de l'éducation prioritaire étaient passées de 3 à 2, puis une, puis zéro journée pour la rédaction des « avenants » au projet d'école. Les équipes sont mobilisées sur cette question. L'administration a expliqué que la priorité lors du Conseil de Formation n'avait pas été donnée à cela cette année. Cependant, elle accepterait d'en rediscuter pour l'an prochain.

Partie modulable de la prime « ECLAIR »

L'administration a précisé que tous les enseignants en établissement « ECLAIR » en relevaient potentiellement. Sur la partie modulable, elle ne connaît pas l'enveloppe départementale et elle réfléchit aux critères d'attribution. Dans certains départements, la ventilation correspond à un maximum de 2400 € par établissement.

Le SNUipp FSU rappelle son opposition à une rémunération au mérite.

Situation des AVS CUI

Il y a actuellement 320 AVS en CAE CUI. Le département a une capacité de recrutement de 520 CAE CUI.

L'administration est donc dans une phase de recrutement accéléré de 200 personnes d'ici le 15 décembre ! Tous les salarié-e-s (250) dont les contrats n'avaient pas été renouvelés au 1er semestre 2011 seront recontacté-e-s ! Ils seront, s'ils le souhaitent, recrutés sans entretien pour une durée de 12 mois.

Pour l'année scolaire 2011-2012, l'administration dit avoir prévu des crédits pour assurer les obligations de formation (80 heures) liées aux CAE CUI. A ce stade, on ne peut que condamner cette gestion calamiteuse de l'administration qui après avoir viré des gens qui ne demandaient qu'à travailler et les avoir placés dans des situations sociales très difficiles se retourne vers eux aujourd'hui.

Les 17 EVS sur mission d'aide administrative du département ne seront pas renouvelés.

Le SNUipp FSU continue à revendiquer de véritables emplois statutaires pour faire face aux besoins des écoles.

Note et rapport d'inspection

Nous avons dénoncé certains « retards » concernant la remise des rapports d'inspection aux collègues. L'IA va s'employer à corriger le problème. Nous en avons profité pour rappeler à l'administration souvent très exigeante sur des éléments à remonter qu'elle devrait balayer devant sa porte.

Stage de 500 heures pour les collègues en M2 de psychologie

L'administration confirme qu'il n'y a pas, dans ce cas, de cumul d'emploi possible. L'administration n'autorisera donc pas de stage rémunéré. Selon l'administration, les associations par exemple peuvent recruter gratuitement et attester pour le stage de 500 heures.



Formation Continue 2011-2012

MATERNELLE

11D0310032 - **L'oral et l'entrée dans l'écrit en maternelle** – du 30 jan au 10 fév 2012 – 91 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 16,48%

BOCCACINO Delphine
CAZAL Isabelle
DRUEL Emmanuelle
FABRE Cécile
GASCARD Marie
GIBERGUES Nathalie
GUIGNARD M.Christine
LAVAL M.Line
LE MEUR Adélaïde
MATHE Ana
MAUREL Joëlle
MEILLET Carole
POULMARC'H Christine
RAFFY Véronique
VUILLAUME Stéphanie

11D0310033 – **Construction du nombre en maternelle** – du 30 jan au 10 fév. 2012 – 136 candidatures – 58 retenues
Taux de satisfaction : 9,06%

BEAUCLAIR Sophie
CARLES Sophie
COMBRES Olivier
FAUVEAU Nathalie
GARCIA Christine
GASNIER Virginie
GIBERT Véronique
HOLMIERE Laetia
MARTI Catherine
MENDEZ Gaëlle
PEYRE Laurence
ROUSSEAU Nathalie
SANS Celine
SAURAT M.Hélène
TERROM Catherine

10D0310159 – **Sciences et technologie en maternelle** – du 16 au 27 jan 2012 – 90 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 16,66%

BALLEREAU Pascale
BARADAT FOURANE Muriel
BLOHORN Gaëlle
BOULET Séverine
CAPELLE Catherine
CARRIERE Hélène

DEGUARA Béatrice
FROSSARD Camille
GAULTIER Carole
GEAYMOND Catherine
LONJOU Mireille
ONESTA J.Luc
PESENTI M.Pierre
SCORDIA Mathilde
SEGUY Camille

11D03100035 – **EPS et maîtrise de la langue en maternelle** – du 6 au 27 jan 2012 – 53 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 28,30%

AIMARD Sandrine
BARTOLO Isabelle
BONHEUR Emilie
CAL S-HIRLAK M.Noëlle
CARLES Karine
COLIN Sonia
DA SILVA Elisabeth
FERNANDEZ Karine
GARCIA J.Francois
LE BOURLAY Béatrice
MORINEAU Marie
PILON CADET Hélène
POTREAU Séverine
PROCESSE Catherine
TOUSTOU Valérie

11D0310036 – **Arts visuels et musique en maternelle** - du 16 au 27 janv 2012 – 131 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 11,45%

BAUDRAN Brigitte
BONGRAND Marie
CAMEL BACH Michèle
DESMAYSON Laurence
DURANG Anabelle
FIGUE Elisabeth
FREVILLE Stéphanie
LARONZE Claire
LEGAC Isabelle
LODS Muriel
MARBOEUF Edith
MIRAULT Ghislaine
PHILIPPE Karine
RAYNAL Philippe
SCHMITT Marina

CP-CE1

11D0310037 – **Maîtrise de la langue au CP et CE1** – du 5 au 16 mars 2012 – 48 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 31,25%

BOUBAKER Katia
CALLES-ESPARBIE Emmanuelle
CECCATO Hélène
CHEMOUNY Benjamin
FURLAN Laura
GADOIN M.Hélène
HUBERT Christine
LAMBERT Mélanie
LEBLANC Roxane
LUSIA Hélène
MESPLEDE CASSI Julie
NOGUES M.Laure
RECHATIN Karine
TOUSSAINT JOUYS Charlotte
VALLE Aurore

11D0310038 – **Maths et sciences au CP et CE1** – du 5 au 16 mars 2012 – 26 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 57,69%

BEGHIN Roselyne
BOUSQUET Anne Sylvie
BOYER Nathalie
BRUZY Valérie
CAZOTTES Aurélie
GARCIA RIBET Isabelle
GRASSART Sandrine
JARZAC Sandra
LADOUX Nathalie
LAVIGNE Céline
MARQUES Sébastien
ORTUNO Magali
POUPART Myriam
REUGE Philippe
SANFILIPPO Nadine

CYCLE 3

11D0310039 – **Didactique du Français et maîtrise de la langue au cycle 3** – du 19 au 30 mars 2012 – 81 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 18,51%

ALBERGE Cécile
BARBER Michel

BERGER Cécile
BISSIERES Laetitia
BUSSON Laetitia
COSTES Audrey
DUCROCQ Julie
DUVAL Semia
LOPEZ Marion
LORDA Véronique
MONTMASSON ARRECHEA Hélène
OLIVE Hélène
SELLERON Martine
VINCHES Elisabeth
VITUTIA José

11D0310040 – **Sciences et mathématiques au cycle 3** – du 19 au 30 mars 2012 – 75 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 20%

BARNABE Ethel
BONNET Ludovic
CAZANAVE Justine
CHUST Laurence
DOLLARD Annie
FERAY Isabelle
FOULON Sophie
FRAYSSINET Sylvie
KUNTZ Evelyne
LATGE Aurélie
PORTAL Emmanuelle
RAFFIN Delphine
RIX Elisabeth
SALES Stéphanie
VINET Marina

11D0310041 – **Anglais et Espagnol au cycle 3** – du 19 au 30 mars 2012 – 65 candidatures – 15 retenues
Taux de satisfaction : 23,07%

ARBIOL Luc
BARRAL Corinne
BRUX Patricia
CASSAGNES Myriam
CUO Christian
LANDAIS Sandrine
LE GOFF Leslie
LIQUET Olivia
MAUPOME Corinne
NOEL Delphine
PARET Emmanuelle
REYNAUD Christelle
SALGUES Alexia
SAURAT Nathalie
VARACHAT E

Halte au délai de carence

Délai de carence : chasse aux malades inacceptable !

Le gouvernement poursuit dans sa volonté de faire payer la crise aux salariés du privé comme du public, sous prétexte de chasse aux économies. Au nom d'une soi-disant « équité », il tire les droits de tous les salariés vers le bas en allongeant encore les jours de carence dans le privé et d'en instaurer une journée dans le public. C'est inacceptable. Ce n'est pas de créer un délai de carence dans le public mais de supprimer celui du privé qui serait équitable !

Il lance dans le même temps une campagne anti-fraude, stigmatisant les salariés et n'hésite pas à remettre en cause le bien fondé d'arrêts de maladie jugés de « complaisance » alors qu'ils sont ordonnés par des médecins !

Au lieu d'interroger la réalité des conditions de travail des salariés, il propose de contrôler encore davantage les arrêts de travail... Pourtant l'allongement des carrières, l'intensification du travail et les renoncements aux soins aggravent déjà l'état de santé de la population.

En rognant la progression de l'ONDAM (objectif des dépenses de santé) de 2,8 à 2,5%, en taxant les mutuelles, il dégrade l'accès aux soins de nombre de citoyens et la qualité du service public hospitalier.

Au lieu de partir à la "chasse aux malades", le gouvernement devrait prendre des mesures structurelles et à long terme pour sortir de la crise économique (fin des niches fiscales, réforme de la fiscalité...). La politique qui veut faire payer la crise aux salariés est inacceptable. C'est bien les 17 Milliards de non paiement des cotisations patronales qui doivent être récupérés car le manque à gagner des fraudes imputables aux salariés ne représente que 3 Milliards, soit un millième environ du budget de la sécu...

Les syndicats CFTD, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA demandent le retrait du délai de carence

Les organisations syndicales de la Fonction Publique ont demandé jeudi 24 novembre au gouvernement de renoncer à instaurer une journée de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie.

« Au prétexte d'une équité qui n'est appelée que lorsque qu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés, le gouvernement cherche à opposer salariés du privé et agents de la fonction publique », commentent-ils encore, tout en rappelant que les salariés du privé « peuvent être couverts par des conventions collectives ou des accords d'entreprise », ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique. Pour l'intersyndicale, « il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires ».

En conséquence, « les organisations syndicales demandent le retrait de ces mesures ».

Fédération Syndicale Unitaire

Les Lilas, le 24 novembre 2011

Madame, Monsieur le Parlementaire,

Le gouvernement vient d'annoncer la création d'une journée, voire de deux journées de carence dans la Fonction publique. Nous vous demandons de ne pas voter ces dispositions.

En effet, au nom d'une équité qui n'est appelée que lorsqu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés et les fonctionnaires, (elle n'est jamais invoquée pour faire payer les plus fortunés et par exemple, les niches fiscales ont été une nouvelle fois épargnées), cette mesure fait des fonctionnaires des boucs émissaires bien commodes. Chacun sait que les salariés du secteur privé sont majoritairement couverts par des conventions collectives qui prennent en charge ces journées de carence et ne seront donc pas pénalisés par cette mesure. Christian Jacob, président du groupe UMP à l'assemblée nationale, a estimé que telle est la situation de 75 à 80% des salariés du secteur privé. Nous sommes conscients du problème posé pour ceux qui ne bénéficient pas de cette prise en charge et l'équité consisterait à une extension de cette prise en charge pour tous ; voire à la suppression du délai de carence, qui est de toute façon une disposition injuste. Cette nouvelle disposition risque de pénaliser durement les fonctionnaires en mauvaise santé, les femmes enceintes qui doivent parfois s'arrêter plusieurs fois avant le début de leur congé de maternité, afin de préserver la santé de leur enfant. Il s'agira de fait de baisses de salaires importantes qui atteindront les personnels « coupables d'être malades ».

Il s'agit d'une nouvelle remise en cause du statut de la Fonction Publique, dont le gouvernement veut gommer la spécificité, et des fonctionnaires, dont le dévouement au service public permet pourtant de le faire vivre alors que la RGPP rend l'accomplissement des missions toujours plus difficiles. Pour réduire les congés maladie, il faudrait plutôt agir sur les conditions de travail, dans une période où les Troubles Musculosquelettiques (TMS) et les Risques psychosociaux (RPS) explosent.

Nous serons très attentifs à la suite que vous donnerez à ce courrier. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Parlementaire, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette GROISON, Secrétaire Générale

Annonces de Chatel : Revalorisation ?

Les annonces ne répondent pas à la situation injuste et inégalitaire que vivent les enseignants des écoles tant au niveau salarial qu'en termes de déroulement de carrière. Le SNUipp-FSU demande une révision complète de la grille et des mesures pour que tous les enseignants puissent finir leur carrière à l'indice terminal du corps.

Près de 8 enseignants sur 10 n'ont toujours rien vu venir pour combler les retards accumulés depuis plusieurs années.

concernant la revalorisation des débuts de carrière

Lors de son passage au salon de l'éducation jeudi 24 novembre, le ministre, Luc Chatel, a annoncé son intention de revaloriser les enseignants en début de carrière.

Cette revalorisation concernerait 107 000 enseignants et le coût de la mesure est estimé à 72 M€. Ces mesures prendraient effet à compter du 1^{er} février 2012.

Reclassement indiciaire proposé

Ancienneté	Echelon	Ancienne grille		Propositions Chatel		Evolution
		IM	Traitement net	nouvel IM	Traitement net	
Première année	3	410	1579,51 €	432	1664,26 €	+ 5,4 %
Après un an	4	431	1660,40 €	445	1714,34 €	+ 3,2 %
Après 3 ans 6 mois	5	453	1745,16 €	458	1764,42 €	+ 1,1 %
Après 7 ans	6	467	1799,09 €	467	1799,09 €	=

Les valeurs données en net ne tiennent pas compte de la hausse du taux de cotisation pension qui augmentera le 1^{er} janvier 2012 et les années suivantes. La nouvelle grille fait apparaître une faible progression indiciaire entre les 5^e et 6^e échelons (moins de 35 € en net), ce qui ne donnera pas aux jeunes collègues le sentiment d'avoir été réellement promu.

Commentaires du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU avait écrit le 9 novembre dernier au ministre de l'Éducation nationale pour demander une revalorisation pour tous les enseignants.

En faisant ces annonces, le ministre reconnaît que la question salariale reste une question sensible pour les enseignants. Les comparaisons internationales et en particulier les travaux de l'OCDE confirment que le salaire des enseignants en début de carrière est un des plus faibles d'Europe. La France est d'ailleurs le seul pays de l'OCDE où le salaire moyen des enseignants a baissé ces 10 dernières années.

Ce second coup de pouce en début de carrière ne compense pas la perte de salaire versé pendant l'année de PE2.

Les mesures proposées sont loin de régler l'ensemble de la question salariale. Les annonces ne concernent que les 7 premières années de la carrière et écartent, une fois encore, l'immense majorité des enseignants.

De plus elles interviennent dans un contexte où le pouvoir d'achat des enseignants est rogné par le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux pour pension et l'introduction d'un (voire deux) jours de carence.

Concernant la direction d'école

Le ministre de l'Éducation nationale vient d'annoncer au SNUipp-FSU que la part variable de l'indemnité des directrices et directeurs d'école serait augmentée de 50 % à compter du 1^{er} février.

Pour les écoles de 1 à 4 classes, l'indemnité passe de 200 à 300 euros annuels, soit de 16,60 à 25 euros mensuels.

Pour les écoles de 5 à 9 classes, l'indemnité passe de 400 à 600 euros annuels, soit de 33,33 à 50 euros mensuels.

Pour les écoles de 10 classes et plus elle passe de 600 à 900 euros annuels, soit de 50 à 75 euros mensuels.

Taille de l'école	Part principale	Part variable	Total
1 à 4 classes	107,97 €	25 €	132,97 €
5 à 9 classes	107,97 €	50 €	157,97 €
10 classes et +	107,97 €	75 €	182,97 €

Les sujets de mécontentement restent d'actualité : la quasi disparition de l'aide administrative, l'alourdissement de la charge de travail, le manque de temps de décharge, la complexification des missions...

C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande l'ouverture de négociations sur la direction et le fonctionnement de l'école, renouvelle son action « Je réponds si j'ai le temps ». Il appelle les directrices et directeurs d'école à prioriser parmi les multiples demandes du ministère celles qui concernent les élèves et les parents d'abord.

Budget 2012 : à l'école de la rigueur...

Un projet de budget hors pensions en diminution : -1,15%

Le budget de l'enseignement scolaire public du 1er degré est de 18,158 milliards d'euros. Il est composé à 99,8 % de dépenses de personnels, ce qui représente 18,12 Mds€.

Malgré une hausse apparente, il connaît en réalité une baisse de 1,15% si on prend en compte la prévision d'inflation.

De plus il faut tenir compte de l'augmentation du poids des pensions, qui passe pour ce programme de 34,31% à 35,19% du total des crédits.

Poursuite des suppressions d'emplois : - 5 700

Les 14 000 suppressions prévues dans l'Éducation Nationale dans le Projet de Loi de Finances correspondent au non remplacement de deux enseignants sur trois partant à la retraite !

Gel du point d'indice

Si ce budget est marqué par la poursuite des suppressions d'emplois, il l'est aussi par la poursuite pour la deuxième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010.

Les mesures catégorielles mises en œuvre et que nous continuons à contester dans leurs formes (développement de l'individualisation et de la rémunération) ne répondent en aucun cas à notre demande d'augmentation salariale.

Plus d'élèves, moins d'enseignants

Le PLF prévoit 5 300 élèves supplémentaires à la rentrée 2012. Depuis 2003, le taux d'encadrement diminue, de façon particulièrement forte depuis 2008.

Ce taux situe la France au dernier rang des pays classés selon un rapport remis au 1er Ministre (chiffres 2007), loin derrière le Portugal, la Grèce ou l'Espagne et ce malgré la chute de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Si en 2011, on conservait, ne serait-ce que le taux de scolarisation de 2004 (21,8%), ce serait 80 000 élèves supplémentaires qui seraient présents dans les écoles à la rentrée 2011. Le Projet Annuel de Performance précise qu'« à la rentrée 2012, conformément à l'annonce faite par le Président de la République, le solde des ouvertures et fermetures de classes sera équilibré au plan national ».

Afin d'atteindre ces objectifs, les recteurs utiliseront les « leviers » suivants :

modalités **d'enseignement des langues vivantes** dans le premier degré (suppressions des emplois d'intervenants langue).

importance des moyens d'enseignement affectés en dehors des classes (suppressions Rased, CPC).

dispositif de remplacement des enseignants absents (suppressions de postes de remplaçants).

taille des classes dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les RASÉD

Cette année, les coups de ciseaux devraient être avant

tout destinés aux postes d'enseignants RASÉD déjà bien affaiblis par plusieurs années de coupes claires.

Entre les rentrées 2007 et 2010, près de 2 500 postes ont été supprimés dans les réseaux d'aide. Le bilan exact des mesures prises à la rentrée 2011 n'est pas encore connu.

Evolution des emplois RASÉD entre 2007 et 2010



Le remplacement : en baisse

Dans la présentation stratégique de la mission, deux modalités pour « optimiser les moyens de remplacement » sont mises en avant :

- « organiser tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence (automne et printemps) et en dehors du temps scolaire »
- recruter des contractuels ou des étudiants durant ces pics d'absence.

Ainsi, pour pallier aux besoins de remplacement, le ministère préconise la mise à mort de la formation continue et le recours à l'embauche d'enseignants précaires. Le taux d'enseignants affectés à des missions de remplacement est passé de 8,39% à la rentrée 2007 à **8,05% à la rentrée 2010.**

Autres crédits

Depuis 2007, les crédits autres que ceux consacrés aux rémunérations des personnels sont passés de 74 M€ à 40 M€, quasiment une réduction de la moitié des sommes consacrées notamment aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement, aux subventions aux associations, aux droits d'auteur et de reprographie.

Les crédits pédagogiques ont été divisés par 13 depuis 2007 avec une accélération : par rapport à 2011, ils ont quasiment été divisés par 4 (3,73).

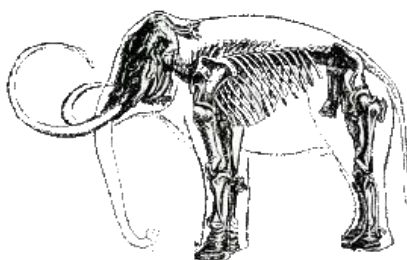
Rapporté au nombre d'élèves du public dans chaque catégorie, cela donne 11 centimes d'euros par élève et par an en maternelle, 25 centimes en élémentaire et 6,8 euros pour les élèves à besoins éducatifs particuliers...

Contrats aidés – AED

Le nombre d'EVS a baissé fortement depuis 2007 comme le nombre d'AED exerçant des missions d'AVS.

Durant l'année 2006/2007, 50 000 contrats EVS étaient budgétés à la fois pour des missions administratives auprès des directeurs d'école et des missions AVS contre 30 200 en 2012. En parallèle 6 466 AED exerçaient des missions d'AVS en 2007 contre 2 166 en 2012 auxquels il faudra ajouter les 2000 assistants de scolarisation (AS).

Le recrutement prévu de 2 300 AS en 2013 permettra tout juste de retrouver le nombre d'emplois d'AED à mission d'AVS.





SNUipp/FSU 31

2011-2012

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp FSU- 52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Etablissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre :

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3) 2 fois

3 fois

5 fois

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2011 / 2012

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl: +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 € : 76 €	de 686€ à 914 € : 80 €	De 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 : 124 €	Plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 76 €	Disponibilité	76 €
Congé formation	85% de la cotisation	Congé parental	
IMF	auprès IEN : + 12 € IUFM : + 8 €	Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %. Pour une cotisation de 150 € vous bénéficierez d'une déduction de 99 €	
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	80 €		
Assist. Educ - AVS	31 €		